

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 juillet 2004
Français
Original: russe

**Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1521 (2003)
concernant le Libéria**

**Note verbale datée du 29 juin 2004, adressée au Président
du Comité par la Mission permanente de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria et appelle son attention sur la note du Président n° SCA/1/04(14) en date du 14 juin 2004. Elle a l'honneur de l'informer que, le 11 juin 2004, le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, a signé le décret n° 746 intitulé « Au sujet des mesures prises pour donner suite à la résolution 1532 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies en date du 12 mars 2004 ».

Au cas où les organes chargés de faire respecter la loi mettraient à jour une violation d'une décision du Conseil de sécurité ayant force de loi, les informations pertinentes seraient immédiatement portées à l'attention du Comité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria.

